



CHAMBORD

**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC
AVIS PUBLIC**

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE (art. 126 L.A.U.)
MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME 2018-620**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 février 2022, le conseil a adopté ;
 - Le projet de règlement numéro 2022-730 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-620 de manière à ajuster les limites du noyau ancien et à agrandir une aire sous affectation de villégiature à même une aire sous affectation agricole.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 mars 2022, à compter de 19 h, à la salle communautaire Gaston Vallée, 72, boulevard de la Montagne à Chambord. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;
3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à www.chambord.ca
4. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À CHAMBORD, CE SEIZIÈME JOUR DE FÉVRIER DEUX-MILLE-VINGT-DEUX

La secrétaire-trésorière adjointe

Valérie Martel

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Valérie Martel, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil, entre 8 h et 16 h le seizième jour de février deux-milles-vingt-deux.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce seizième jour du mois de février 2022.

La secrétaire-trésorière adjointe



Valérie Martel